

Monsieur le Président,  
Madame la conseillère communale  
Messieurs les conseillers communaux  
Chères et chers collègues du conseil général ,

Des travaux importants devront être mobilisés dans le cadre du cercle scolaire afin de moderniser certains bâtiments, dont le collège de Longueville à Colombier pour un montant de 35 millions de francs. Ce montant comme stipulé dans le rapport du conseil communal laisse une perspective d'augmentation de 150'000 francs par année des frais de scolarité pour les enfants de Rochefort qui utilisent les infrastructures du cercle de « cescole ».

L'interpellation que nous faisons vise à initier une réflexion autour du financement de ces infrastructures dont nous ne contestons pas l'utilité.

#### Constatations :

- De par la réforme MCH2, il n'est plus possible pour des structures paraétatiques de comptabiliser des réserves et de constituer des fonds de rénovation.
- Ainsi en amont de ces travaux de rénovation, les caisses du cercle scolaire sont vides.
- Les infrastructures de cescole, construites dans les années septante n'ont pas été rénovées depuis leur construction et ainsi souffrent d'un retard majeur.
- Le collège de Bôle (propriété de Milvigne) souffre aussi d'un retard significatif de remise à niveau, sa salle de gymnastique est particulièrement désuète
- L'écolage de cescole pour le secondaire est l'un des plus bas du canton.
- Si nous poursuivons avec le système actuel, nos successeurs vivront la même situation dans une vingtaine d'années, les 35 millions seront plus ou moins remboursés, mais aucun fond de rénovation ne sera constitué.

#### La Solution que nous voudrions voir évaluée par le cercle :

Un scénario pourrait permettre de changer la donne, un changement de la gouvernance pour la gestion des bâtiments du cercle. La proposition est la suivante :

- Les communes du cercle constituent une société anonyme qui est capitalisée par l'apport du bâtiment de Longueville (propriété du cercle de cescole).
- Les bâtiments du primaire restent sous le contrôle des différentes communes.
- Un apport en capital de l'ordre de 35 millions est apporté par les différentes communes utilisant les infrastructures de Longueville pour leurs élèves pour la rénovation future du collège de Longueville.
- En contrepartie de cet apport, des actions dans la société de gestion des bâtiments est attribuée aux communes participantes.
- Si la commune de Cortaillod ne souhaite pas participer, elle trouve des solutions pour ses élèves sur une période de quelques années ce qui libère de la place pour le projet de regroupement des 7-8<sup>ème</sup> harmos.
- Les revenus de la société sont constitués par des frais de location qui sont ainsi facturés au cercle scolaire et rentrent dans les frais de scolarisation des élèves au secondaire.
- La société constitue un fond de rénovation, sur la base d'une partie de ces frais de locations, fond qui ainsi ne pourra être activé que pour des travaux d'envergure.
- Un conseil d'administration constitué des conseillers communaux en charge des bâtiments des communes et des gestionnaires de la société immobilière est constitué.

Conclusion :

En résumé, la capitalisation est une opération qui devrait être plus ou moins neutre. Les communes du cercle utilisent une partie de leurs réserves pour capitaliser la société et reçoivent des actions en contrepartie. Une évaluation de la valeur du bâtiment remis à neuf permet ainsi de valoriser les actions, dans le but que la capitalisation couvre les frais de rénovation et peut-être une réserve en cas d'imprévu. Ce mécanisme nécessite une analyse plus détaillée.

Le montant supplémentaire que les communes payent pour la scolarisation des enfants par rapport à la situation actuelle reste probablement identique à la situation où rien n'est changé dans la gouvernance, soit cette augmentation de 150'000 francs par ans, mais en contre partie un fond de rénovation est constitué qui ainsi permet de se préparer pour les futures rénovations.

Nous ne demandons pas de réponse immédiate à cette interpellation, nous souhaiterions qu'elle soit transmise aux partenaires du cercle soit les différents conseils communaux et conseils généraux des communes concernées, afin qu'une réflexion sur la faisabilité soit faite et ainsi que cette idée ne finisse pas sans une analyse de faisabilité plus approfondie. On pourrait imaginer ici un groupe de travail formé de membres de ces différentes institutions qui aurait pour but de valider si cette solution est plausible et permettre ainsi de voir l'avenir de manière plus sereine.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes.

Rochefort, Conseil général du 13 juin 2023

Les signataires :

Marc-Alexis Grétilat

Jean-Luc Nagel

Joël Rilliot